

A. M. Collet.

6. Jan. 1667.

Monsieur,

5.

T.

de mon fils

Je Veux de sçavoir par lettre ^{comme il est} ^{seigneur de} ^{le Roy so}
comme il ^{est} ^{le Roy so} ^{le Roy so}
sa bonté digne que je n'ay jamais
ne seray jamais capable de mériter. La
satisfaction que j'y trouve, Monsieur, ne sera
grace à Dieu, ni de dire que m'incommode
m'a d'aucune qui me sçait. La grace que
me fait sa bonté de me sçavoir de l'opinion
des Médecins, en ce qu'elle daigne me
travailler de même qu'elle a accoustumé de
faire ceux dont la negotiation ne lui a pas
est de plain, c'est Monsieur, une faveur que
j'estime à si haut prix, que je n'ay ^{trouvé}
de perdre qui puisse dignement expliquer
le contentement que j'en ay. Si vous avez
la bonté ^{de m'en} ^{de m'en} ^{de m'en}
à S. M. ce seroit le comble ^{de} ^{de} ^{de}
de vous a pleu m'excuser ^{de} ^{de} ^{de}
cette occasion, dont j'ay bien ^{de} ^{de} ^{de}
suis redevable très-particulièrement. Le
vostre supplie très-humblement ^{de} ^{de} ^{de}
cette grace, et d'avoir agréable les
instances que mon fils aura l'honneur
de vous en faire de bouche, quand
l'occasion s'en présentera. Si j'ay ^{de} ^{de} ^{de}
de vous de plus fortis produmes
de ma très-humble dévotion à Vostre
service, j'ose vous assurer que je n'
prendrai ^{de} ^{de} ^{de}
de me croire ^{de} ^{de} ^{de}

